

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>RUBRIQUE 1</b> | <b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b> |
|-------------------|--|

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** HUILE DE CHAUFFAGE LÉGÈRE  
**Description du produit:** Hydrocarbures de pétrole

| Noms commerciaux                                | Noms commerciaux                            |
|---|---|
| HUILE DE CHAUFFAGE ULTRA LÉGÈRE DE QUALITÉ EURO | HUILE DE CHAUFFAGE SPÉCIAL PAUVRE EN SOUFRE |
| HUILE DE CHAUFFAGE ECO PAUVRE EN SOUFRE         |   |

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Huile de chauffage

**Usages identifiés:**

Distribution de la substance  
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges  
Utilisation en tant que combustible - Industriel  
Utilisation en tant que combustible - Professionnel  
Utilisation en tant que combustible - Consommateur

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** **SOCAR Energy Switzerland GmbH**  
Nüscherstrasse 24  
CH-8021 Zürich  
Suisse

**N° du fournisseur (standard):** +41 (0) 44 214 41 11

**Courriel:** socarinfo@socarenergy.com

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Tox Info Suisse (24/7):** 145

## RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide inflammable: Catégorie 3

Toxicité aiguë par inhalation: Catégorie 4

Irritation cutanée: Catégorie 2

Cancérogène: Catégorie 2

Toxique pour certains organes cibles (expositions répétées): Catégorie 2

Toxicité par aspiration: Catégorie 1

Toxicité aquatique chronique: Catégorie 2

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

#### Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

##### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

##### Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence:

- P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261: Éviter de respirer les vapeurs.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement Tox Info Suisse ou un médecin.  
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P331 : NE PAS faire vomir.  
P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu / récipient dans un point d'élimination des déchets reconnu.

### 2.3. AUTRES DANGERS

#### Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

#### Dangers sur la santé:

Peut causer une dépression du système nerveux central. L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Dans des conditions de mauvaise hygiène personnelle et de contacts répétés et prolongés, certains composés aromatiques polycycliques sont la cause supposée de cancers de la peau chez l'homme. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

#### Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

## RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. SUBSTANCES

Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

### 3.2. MELANGES

Mélange complexe d'hydrocarbures.

#### Substances dangereuses

| Nom               | CAS No.    | CE No.    | Enregistrement No. | Concentration | Classification SGH/CLP   |
|-------------------|------------|-----------|--------------------|---------------|--|
| Carburants diesel | 68334-30-5 | 269-822-7 | 01-2119484664-27   | <= 100%       | Flam. Liq.3; H226<br>Asp. Tox.1; H304<br>Acute Tox.4; H332<br>Skin Irrit.2; H315<br>Carc.2; H351<br>STOT RE2; H373<br>Aquatic Chronic2; H411 |

### Substances supplémentaire

| Nom        | CAS No. | CE No.    | Concentration | Classification SGH/CLP  |
|------------|---------|-----------|---------------|---|
| naphtalène | 91-20-3 | 202-049-5 | < 0.5%        | Acute Tox.4; H302<br>Carc.2; H351<br>Aquatic Acute1; H400<br>Aquatic Chronic1; H410 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### CONTACT CUTANE

Enlever les vêtements contaminés. Essuyer la peau exposée et la nettoyer avec un nettoyant pour mains à sec puis laver avec soin à l'eau et au savon. Les personnes portant assistance doivent éviter leur propre exposition cutanée et celle des autres. Porter des gants imperméables. Laver les vêtements contaminés séparément avant réutilisation. Mettre au rebut les articles contaminés qui ne peuvent pas être lavés. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistants, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central. Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

### 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence. Contient solvants hydrocarbonés/hydrocarbures pétroliers; le contact cutané peut aggraver une dermatite pré-existante.

## RUBRIQUE 5

## MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Fumée et vapeurs, Aldéhydes, Oxydes de soufre, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

## RUBRIQUE 6

## MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

#### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

#### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques.

Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H<sub>2</sub>S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Petits déversements: des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants: il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique et, si nécessaire, résistante à la chaleur et calorifugée.

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais peut ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres navires. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10°C ou plus, utiliser des barrières de rétention et retirer de la surface de l'eau par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés lorsque les conditions le permettent.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir Section 6 paragraphe 1.

## RUBRIQUE 7

## MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Ne pas siphonner à l'aide de la bouche. Ne pas utiliser en tant que solvant de nettoyage ou autrement que comme carburant moteur. À utiliser uniquement en tant que carburant moteur. Il est dangereux et interdit de mettre du carburant dans des récipients non agréés pour cet usage. Ne pas remplir de récipient à l'intérieur d'un véhicule ou sur celui-ci. L'électricité statique peut enflammer les vapeurs et provoquer un incendie. Placer le récipient à terre pour le remplir et garder le pistolet en contact avec le récipient. Ne pas utiliser d'appareils électroniques dans ou à proximité de toute zone de distribution et de stockage de carburant. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées.

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Garder à l'écart des matériaux à éviter.

**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):** La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

## RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

**Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)**

| Nom de la substance | Forme | Limite / Standard |                      |        | Rem. | Source            |
|---------------------|-------|-------------------|----------------------|--------|------|-------------------|
| Naphtalène          |       | TWA               | 50 mg/m <sup>3</sup> | 10 ppm | peau | Valeur VME (SUVA) |

Ordonnance sur la Protection contre les Substances et Préparations dangereuses avec référence à la liste de Mars 2003 des limites d'exposition du SUVA (Fond Suisse d'Assurance Accident)

#### DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL) conformément au règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Utilisation finale | Inhalation   | Cutanée  | Orale |
|---------------------|--------------------|--|--|-------|
| Carburants diesel   | travailleur        | 68 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets | 2.9 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets | NA    |

#### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC), SELON REGLEMENT CE 1907/2006

Comme il s'agit d'un mélange d'hydrocarbures de composition variable, les méthodes conventionnelles ne conviennent pas pour calculer les concentrations PNEC.

### 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:  
Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant, Matériel à filtre de type A., Matériel à filtre de type P., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. Les conditions de travail peuvent grandement affecter la durée maximale d'utilisation des gants ; contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, Viton, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité résistant aux produits chimiques, conformément à la norme EN 166.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Il est recommandé de porter une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers conformément à la norme EN 14605.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

#### CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

### RUBRIQUE 9

### PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit.

#### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Transparent (coloré en rouge)

**Odeur:** Pétrole/Solvant

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**Point de fusion:** Aucune donnée disponible

**Point de congélation:** Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** 170 - 390°C

**Propriétés explosives:** Aucun

**Point d'éclair [Méthode]:** > 55°C [ASTM D-93]

**Température d'inflammation:** > 220°C

**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible

**pH:** Techniquement non réalisable

**Viscosité cinématique:** 2 – 4.5mm<sup>2</sup>/s (à 40°C)

**Solubilité(s): eau** Modérée

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** > 3.5 [Méthode de test non disponible]

**Tension de vapeur:** <= 0.4 kPa à 38°C, <= 0.6 kPa à 50°C

**Densité (à 15 °C):** 815 - 860 kg/m<sup>3</sup>

**Densité de vapeur relative (air = 1):** Aucune donnée disponible

#### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Faible conductivité :** < 100 pS/m

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. REACTIVITE:

Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2. STABILITE CHIMIQUE:

Le produit est stable dans les conditions normales.

### 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. CONDITIONS A EVITER:

Flammes nues et sources d'ignition d'énergie élevée. Températures élevées.

### 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:

Halogènes, Acides forts, Bases fortes, Oxydants forts

### 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:

Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

## RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

| <u>Classe de danger</u>   | <u>Conclusion / Remarques</u>  |
|---|--|
| <b>Inhalation</b>   |  |
| Toxicité aiguë: (Rat) 4 heure(s) CL50 4100 mg/m3 (Vapeur et aérosol)  | Moyennement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403                               |
| Irritation: Aucune donnée d'effet de référence  | Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.                          |
| <b>Ingestion</b>  |  |
| Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg<br>Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.                          | Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401                                |
| <b>PEAU</b>   |  |
| Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg<br>Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.                        | Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 434                                |
| Corrosion cutanée/Irritation (Lapin):<br>Données disponibles Les résultats de tests ou d'études satisfont les critères de classification.               | Irritant pour la peau. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404                             |
| <b>YEUX</b>   |  |
| Lésions oculaires graves/Irritation (Lapin):<br>Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. | Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405 |

|   |   |
|---|---|
| <b>Sensibilisation</b>  |   |
| Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales.   | Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.   |
| Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.                         | Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406   |
| <b>Aspiration:</b> Données disponibles.   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. | Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 475   |
| <b>Cancérogénicité:</b> Données disponibles.  | A provoqué le cancer chez des animaux de laboratoire mais la pertinence de ces résultats pour l'être humain n'est pas certaine. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 451 |
| <b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales.  | Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.  |
| <b>Lactation:</b> Pas de données finales.   | Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>  |   |
| Exposition unique: Pas de données finales.  | Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.  |
| Exposition répétée: Données disponibles.  | Une exposition prolongée, délibérée ou à forte concentration peut provoquer des lésions d'organes. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 410 413                          |

## AUTRES INFORMATIONS

### Pour le produit lui-même:

Sensibilisation : Non sensibilisant pour la peau ou les animaux de laboratoire.

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire. Cancérogène lors d'essais sur l'animal. A provoqué des mutations in vitro. Chez l'animal, des expositions cutanées répétées à des concentrations élevées ont produit une réduction de la taille et du poids des portées et ont augmenté les résorptions fœtales à des doses maternellement toxiques. L'exposition du derme à des concentrations élevées a résulté en une irritation cutanée sévère avec perte de poids et certains cas de mortalité. L'exposition par inhalation à de fortes concentrations s'est traduite par une irritation des voies respiratoires, des changements/infiltration/accumulation dans les poumons, et une réduction de la fonction pulmonaire.

Gaz d'échappement: Cancérogène lors d'essais sur l'animal. Des expositions aux gaz d'échappement par inhalation pendant 2 ans ont produit des tumeurs pulmonaires et des lymphomes chez l'animal. L'extrait de particules a produit des tumeurs cutanées chez l'animal. A Provoqué des mutations in vitro.

## RUBRIQUE 12

## INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILIT

#### Biodégradation:

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

#### Oxydation atmosphérique:

Majorité des composants -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des composants -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Composant très volatil -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant moins volatil -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Majorité des composants -- Faible potentiel de migration à travers le sol.

### 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

### 12.6. PROPRIETES PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINIEN

Le produit ne contient pas d'ingrédients à 0,1% ou plus qui sont supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. AUTRES EFFETS NEFASTES

Un film d'huile à la surface de l'eau peut nuire à l'échange d'oxygène et endommager les organismes.

## DONNEES ECOLOGIQUES

### Ecotoxicité

| Essai                          | Durée       | Type d'organisme                | Résultats d'essais  |
|--------------------------------|-------------|---------------------------------|---|
| Aquatique - Toxicité aiguë     | 96 heure(s) | Poisson                         | LL50 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.          |
| Aquatique - Toxicité aiguë     | 48 heure(s) | Daphnia magna                   | LE50 1 - 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.         |
| Aquatique - Toxicité chronique | 72 heure(s) | Pseudokirchneriella subcapitata | DSEO-R (NOELR) 1 - 10 mg/l: Données relatives à des produits équivalents. |
| Aquatique - Toxicité aiguë     | 72 heure(s) | Pseudokirchneriella subcapitata | LE50 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.          |

### Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

| Moyens | Type d'essai            | Durée      | Résultats d'essais: Base                     |
|--------|-------------------------|------------|--|
| Eau    | Biodégradabilité facile | 28 jour(s) | Pourcentage dégradé < 60 : produit similaire |

## RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans l'environnement, les égouts ou les eaux usées. Les résidus ou les déchets doivent être remis à un centre d'élimination reconnu, conformément à la réglementation en vigueur. Voir également l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets OLED du 04.12.2015 et l'ordonnance sur les mouvements de déchets OMoD du 22.06.2005.

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

**Code de déchets (annexe 1, LMoD):** 13 07 01 (Mazout et gazole), classification «ds» (déchets spéciaux)

NOTE: Ce code de déchet a été attribué en fonction de l'utilisation prévue (section 1). Une utilisation différente peut donner lieu à un code de déchet différent.

**Mise en garde concernant les emballages vides:** Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

## RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

|      |      |
|------|------|
| ADN  | 1202 |
| ADR  | 1202 |
| RID  | 1202 |
| IMDG | 1202 |
| IATA | 1202 |

### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique)

|      |                         |
|------|-------------------------|
| ADN  | HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE |
| ADR  | HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE |
| RID  | HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE |
| IMDG | HEATING OIL, LIGHT      |
| IATA | HEATING OIL, LIGHT      |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|      |   |
|------|---|
| ADN  | 3 |
| ADR  | 3 |
| RID  | 3 |
| IMDG | 3 |
| IATA | 3 |

#### 14.4. Groupe d'emballage

##### ADN

|  |                 |
|--|-----------------|
| Groupe d'emballage   | III             |
| Code de classification   | F1              |
| Numéro d'identification du danger                                    | 30              |
| Étiquettes   | 3 (N2, F)       |
| CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation | NST 3251 Gazole |

##### ADR

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage                | III |
| Code de classification            | F1  |
| Numéro d'identification du danger | 30  |
| Étiquettes                        | 3   |

##### RID

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage                | III |
| Code de classification            | F1  |
| Numéro d'identification du danger | 30  |
| Étiquettes                        | 3   |

##### IMDG

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Groupe d'emballage | III |
| Étiquettes         | 3   |

##### IATA

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Groupe d'emballage | III |
| Étiquettes         | 3   |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### ADN

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Dangereux pour l'environnement | oui |
|--------------------------------|-----|

##### ADR

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Dangereux pour l'environnement | oui |
|--------------------------------|-----|

##### RID

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Dangereux pour l'environnement | oui |
|--------------------------------|-----|

##### IMDG

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Dangereux pour l'environnement | oui |
|--------------------------------|-----|

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir rubrique 7

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non classé

Note : Pour les transports maritimes en vrac, les règles de l'annexe I de MARPOL doivent être respectées.

## RUBRIQUE 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

#### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

**Directives et Règlements UE applicables:**

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 92/85/CE relative au travail aux femmes enceintes, récemment accouchées ou allaitant, au travail.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes travailleurs.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [ ... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.  
Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.

**Réglementations nationales:**

Pas de classification selon le règlement CE-CLP (annexe 5, OChim)

**Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux):** classe A, peut contaminer l'eau en petites quantités (annexe 1 de la directive du 01.01.2019 CCE)

**Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair):** Utiliser en tant que carburants pour moteur uniquement.

**Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):** La quantité maximale admissible est 500'000kg, selon annexe 1

#### 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances qui composent ce produit ou pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

| Acronyme | Texte complet   |
|----------|---|
| ADR      | Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route |

|          |   |
|----------|---|
| ASTM     | ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux |
| CAS      | Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie   |
| CLP      | Classification, Etiquetage, Emballage   |
| DMEL     | Dose dérivée à effet minimum  |
| DNEL     | Dose dérivée sans effet   |
| DIN      | Institut allemand de normalisation  |
| EC       | Concentration efficace  |
| ECHA     | Agence européenne des produits chimiques  |
| EL       | Dose efficace   |
| ELINCS   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)   |
| ENCS     | Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)  |
| GHS      | Système général harmonisé   |
| IATA     | Association internationale des transporteurs aériens  |
| IMDG     | Code régissant le transport des matières dangereuses par voie maritime  |
| LC       | Concentration létale médiane  |
| LD       | Dose létale médiane   |
| LL       | Dose létale   |
| MAK-Wert | Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  |
| MARPOL   | Convention internationale relative à la pollution de la mer   |
| N/A      | Non applicable  |
| NOEC     | Concentration sans effet observé  |
| NOEL     | Dose sans effet observé   |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable, Toxique   |
| REACH    | Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  |
| RID      | Règlement International Relatif au Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer   |
| STEL     | Limite d'exposition à court terme   |
| SVHC     | Liste des substances extrêmement préoccupantes  |
| TWA      | Moyenne pondérée dans le temps  |
| UVCB     | Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.   |
| VOC      | composés organiques volatils  |
| vPvB     | Très persistant, très bioaccumulable  |

|                 |   |
|-----------------|---|
| Acute Tox       | Toxicité aiguë  |
| Aquatic Acute   | Danger à court terme / aigu pour le milieu aquatique                  |
| Aquatic Chronic | Danger à long terme / chronique pour le milieu aquatique              |
| Asp. Tox.       | Danger par aspiration   |
| Carc.           | Cancérogénicité   |
| Eye Irrit.      | Irritation oculaire   |
| Flam. Liq.      | Liquides inflammables   |
| Muta.           | Mutagénicité sur les cellules germinales                              |
| Repr.           | Toxicité pour la reproduction   |
| Skin Irrit.     | Irritation cutanée  |
| STOT RE         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée |
| STOT SE         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  |

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Mise à jour des sections 9, 12 et 14

Nom du produit: HUILE DE CHAUFFAGE LÉGÈRE  
Date de révision: 30.10.2023  
Remplace: 02.04.2021  
Page 16 de 32



---

-----  
Les informations contenues dans le ce document sont basées sur nos connaissances actuelles et ont été compilées au mieux de nos connaissances. Les informations et les recommandations sont fournies pour que l'utilisateur puisse s'y conformer et les examiner. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'application prévue.  
-----

**ANNEXE**

|  |  |
|--|--|
| <b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>  |  |
| <b>Titre:</b>  |  |
| Distribution de la substance   |  |
| <b>descripteur d'utilisation</b>   |  |
| secteur(s) d'utilisation   | SU3, SU8, SU9  |
| Catégories de processus  | PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9      |
| Catégories de rejet dans l'environnement   | ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7 |
| Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement   | ESVOC 1.1b.v1  |
| <b>Processus, tâches, activités couverts</b>   |  |
| Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.   |  |
| <b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>  |  |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>   |  |
| <b>Propriétés du produit</b>   |  |
| liquide  |  |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>  |  |
| Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]<br>Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]  |  |
| <b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>  |  |
| De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].<br>L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]  |  |
| <b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b><br>(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)   |  |
| <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b>  |  |
| Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition: s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices. |  |
| <b>Mesures générales (irritants cutanés)</b>   |  |
| Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.   |  |
| <b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>   |  |
| Aucunes mesures spécifiques identifiées.   |  |
| <b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>   |  |
| Manipuler la substance dans un système clos.   |  |
| <b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b>   |  |
| Manipuler la substance dans un système clos.   |  |
| <b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b>  |  |
| Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.  |  |
| <b>Echantillonnage de processus PROC3</b>  |  |
| Aucunes mesures spécifiques identifiées.   |  |

|  |
|--|
| <p><b>Activités de laboratoire PROC15</b><br/>                 Aucunes mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b><br/>                 Manipuler la substance dans un système clos.<br/>                 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b><br/>                 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b><br/>                 porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b><br/>                 Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.<br/>                 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p><b>Stockage PROC1</b><br/>                 stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b><br/>                 stocker la substance dans un système fermé.</p> |
| <p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>  |
| <p><b>Caractéristiques du produit</b><br/>                 Principalement hydrophobe.<br/>                 La substance est une UVCB complexe.</p>   |
| <p><b>Durée, fréquence et quantité</b><br/>                 tonnage annuel du site (tonnes/année): 56000 tonnes/an<br/>                 Libération continue<br/>                 Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an<br/>                 Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1<br/>                 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002<br/>                 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 190000 kg/jour<br/>                 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 28000000 tonnes/an</p>   |
| <p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b><br/>                 Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10<br/>                 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>   |
| <p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b><br/>                 Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001<br/>                 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005<br/>                 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-006</p>   |
| <p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b><br/>                 Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>   |
| <p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b><br/>                 En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: 0 %<br/>                 Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.<br/>                 Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: humains via exposition indirecte (ingestion primaire).<br/>                 Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 %<br/>                 Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: 0 %</p>  |
| <p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b><br/>                 Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.<br/>                 Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.<br/>                 la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>  |
| <p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p>   |

|  |
|--|
| <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour<br/>                 L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.1 %<br/>                 Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 2900000 kg/jour<br/>                 L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.1 %</p>  |
| <p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>  |
| <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>   |
| <p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p>   |
| <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>  |
| <p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>   |
| <p><b>3.1. Santé</b></p>   |
| <p>Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.[G8]<br/>                 Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>  |
| <p><b>3.2. Environnement</b></p>   |
| <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>  |
| <p><b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b></p>   |
| <p><b>4.1. Santé</b></p>   |
| <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]<br/>                 Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]<br/>                 Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]</p>  |
| <p><b>4.2. Environnement</b></p>   |
| <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.<br/>                 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.059889<br/>                 Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.06518<br/>                 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.<br/>                 Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b></p>  |   |
| <p><b>Titre:</b></p>  |   |
| <p>Utilisation en tant qu'intermédiaire</p>   |   |
| <p><b>descripteur d'utilisation</b></p>   |   |
| <p>secteur(s) d'utilisation</p>   | <p>SU3, SU8, SU9</p>                                      |
| <p>Catégories de processus</p>  | <p>PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b</p> |
| <p>Catégories de rejet dans l'environnement</p>   | <p>ERC6A</p>  |
| <p>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement</p>   | <p>ESVOC 6.1a.v1</p>                                      |
| <p><b>Processus, tâches, activités couverts</b></p>   |   |
| <p>Utilisation en tant qu'intermédiaire (non en rapport avec les conditions strictement contrôlées). Inclus les expositions accidentelles durant le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (y compris navire/berge, camion/wagon et conteneur de vrac).</p> |   |

|   |
|---|
| <b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>   |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>  |
| <b>Propriétés du produit</b>  |
| liquide   |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>   |
| Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]<br>Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]   |
| <b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>   |
| De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].<br>L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]  |
| <b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b><br>(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)  |
| <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b><br>Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition: s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.<br><b>Mesures générales (irritants cutanés)</b><br>Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.<br><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b><br>Aucune mesures spécifiques identifiées.<br><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b><br>Manipuler la substance dans un système essentiellement clos muni d'une extraction d'air.<br><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b><br>Aucune mesures spécifiques identifiées.<br><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b><br>porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.<br><b>Echantillonnage de processus PROC3</b><br>Aucune mesures spécifiques identifiées.<br><b>Activités de laboratoire PROC15</b><br>Aucune mesures spécifiques identifiées.<br><b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b><br>porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.<br><b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b><br>Manipuler la substance dans un système clos.<br>porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.<br><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b><br>Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.<br>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.<br><b>Stockage de produits en vrac PROC1</b><br>stocker la substance dans un système fermé.<br><b>Stockage de produits en vrac PROC2</b><br>stocker la substance dans un système fermé. |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>  |
| <b>Caractéristiques du produit</b>  |

|  |
|--|
| Principalement hydrophobe.<br>La substance est une UVCB complexe.  |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>  |
| tonnage annuel du site (tonnes/année): 15000 tonnes/an<br>Libération continue<br>Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an<br>Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1<br>La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.043<br>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 50000 kg/jour<br>Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 350000 tonnes/an  |
| <b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>   |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10<br>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100  |
| <b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>  |
| Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001<br>Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001<br>Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 3e-005  |
| <b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>   |
| Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.  |
| <b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>   |
| En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.<br>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: 0 %<br>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: sédiment d'eau douce.<br>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 80 %<br>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: 51.6 % |
| <b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>  |
| Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.<br>Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.<br>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.  |
| <b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>  |
| La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour<br>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.1 %<br>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 410000 kg/jour<br>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.1 %  |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination   |
| Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]  |
| Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets  |
| Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]  |
| <b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>  |
| <b>3.1. Santé</b>  |
| Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]  |
| <b>3.2. Environnement</b>  |
| La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]   |
| <b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>  |
| <b>4.1. Santé</b>  |

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]

#### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.060476

Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.121587

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### Section 1 Titre du scénario d'exposition

#### Titre:

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges

#### descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU10, SU3

Catégories de processus

PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

ESVOC 2.2.v1

#### Processus, tâches, activités couverts

Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.

### Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Propriétés du produit

liquide

#### Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

#### Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

#### Mesures générales (irritants cutanés)

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.

#### Mesures générales applicables à toutes les activités

Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les

lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition: s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC1**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC2**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC3**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Echantillonnage de processus PROC3**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Activités de laboratoire PROC15**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac PROC8b**

Manipuler la substance dans un système clos.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5**

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

ou

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

**Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8a**

Utiliser des pompes à tambour ou verser avec précaution à partir des conteneurs.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

**Transferts en fûts/par lots PROC8b**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Remplissage de fûts et petits emballages PROC9**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a**

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

**Durée, fréquence et quantité**

tonnage annuel du site (tonnes/année): 30000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0011

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 28000000 tonnes/an

|   |
|---|
| <b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>  |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10<br>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100   |
| <b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>   |
| Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après RMM typique sur site en cohérence avec les exigences de la directive UE Emissions de Solvants): [OOC11] 0.01<br>Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001<br>Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 2e-005   |
| <b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>  |
| Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.   |
| <b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>  |
| En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.<br>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0\%$<br>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: sédiment d'eau douce.<br>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: $0\%$<br>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 59.9\%$ |
| <b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>   |
| Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.<br>Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.<br>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.   |
| <b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>   |
| La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour<br>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.1 %<br>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 680000 kg/jour<br>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.1 %   |
| <b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>   |
| Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]   |
| <b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>  |
| La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]  |
| <b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>   |
| <b>3.1. Santé</b>   |
| Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]   |
| <b>3.2. Environnement</b>   |
| La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]  |
| <b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>   |
| <b>4.1. Santé</b>   |
| Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]<br>Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]<br>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]<br>Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]                         |
| <b>4.2. Environnement</b>   |

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.061214  
 Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.14684  
 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.  
 Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

| <b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>  |   |
|--|---|
| <b>Titre:</b>  |   |
| Utilisation en tant que combustible - Industriel   |   |
| <b>descripteur d'utilisation</b>   |   |
| secteur(s) d'utilisation   | SU3   |
| Catégories de processus  | PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b |
| Catégories de rejet dans l'environnement   | ERC7  |
| Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement   | ESVOC 7.12a.v1                              |
| <b>Processus, tâches, activités couverts</b>   |   |
| Couvre l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour combustible) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.   |   |
| <b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>  |   |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>   |   |
| <b>Propriétés du produit</b>   |   |
| liquide  |   |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>  |   |
| Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]<br>Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]  |   |
| <b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>  |   |
| De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].<br>L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]  |   |
| <b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)</b>   |   |
| <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b>  |   |
| Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition: s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices. |   |
| <b>Mesures générales (irritants cutanés)</b>   |   |
| Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.   |   |
| <b>Transferts en vrac PROC8b</b>   |   |
| porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.<br>Manipuler la substance dans un système clos.  |   |
| <b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b>  |   |

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a**

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

**Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a**

Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Utilisation en tant que combustible PROC1**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Utilisation en tant que combustible PROC2**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Utilisation en tant que combustible (systèmes clos) PROC16**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Utilisation en tant que combustible (systèmes clos) PROC3**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

**Durée, fréquence et quantité**

tonnage annuel du site (tonnes/année): 1500000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.34

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5000000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4500000 tonnes/an

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.005

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de  $\geq 60.4\%$

Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:

Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de:  $95\%$

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de  $\geq 97.7\%$

|  |  |
|--|--|
| <b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>  |  |
| Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.<br>Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.<br>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.  |  |
| <b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>  |  |
| La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour<br>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.1 %<br>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 5000000 kg/jour<br>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 97.7 %   |  |
| <b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>  |  |
| Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2]<br>Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]  |  |
| <b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>   |  |
| La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]   |  |
| <b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>  |  |
| <b>3.1. Santé</b>  |  |
| Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]  |  |
| <b>3.2. Environnement</b>  |  |
| La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]   |  |
| <b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>  |  |
| <b>4.1. Santé</b>  |  |
| Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]<br>Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]<br>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]<br>Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]  |  |
| <b>4.2. Environnement</b>  |  |
| De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.<br>Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.068551<br>Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.909091<br>Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.<br>Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison. |  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>     |   |
| <b>Titre:</b>                                       |   |
| Utilisation en tant que combustible - Professionnel |   |
| <b>descripteur d'utilisation</b>                    |   |
| secteur(s) d'utilisation                            | SU22  |
| Catégories de processus                             | PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b |
| Catégories de rejet dans l'environnement            | ERC9A, ERC9B                                |
| Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement  | ESVOC 9.12b.v1                              |

|   |
|---|
| <b>Processus, tâches, activités couverts</b>  |
| Couvre l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour combustible) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.  |
| <b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>   |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>  |
| <b>Propriétés du produit</b>  |
| liquide   |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>   |
| Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]<br>Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]   |
| <b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>   |
| De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].<br>L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante [G15]  |
| <b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b><br>(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)  |
| <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b><br>Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures telles que systèmes confinés ou clos, installations convenablement conçues et entretenues, et bon standard de ventilation générale. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Vidanger et rincer les équipements là où cela est possible avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition: s'assurer que le personnel concerné est informé de la nature de l'exposition et sensibilisé aux actions fondamentales de minimisation des expositions. S'assurer que l'équipement de protection individuelle adapté est disponible, éliminer les déversements et les déchets conformément aux exigences réglementaires, suivre l'efficacité des mesures de contrôle, envisager la nécessité d'une surveillance médicale, identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices.<br><b>Mesures générales (irritants cutanés)</b><br>Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.<br><b>Transferts en vrac PROC8b</b><br>porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.<br><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b><br>Utiliser des pompes à tambour ou verser avec précaution à partir des conteneurs.<br>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.<br><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b><br>Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.<br>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.<br><b>Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a</b><br>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.<br><b>Stockage PROC1</b><br>stocker la substance dans un système fermé.<br><b>Utilisation en tant que combustible (systèmes clos) PROC3</b><br>Aucunes mesures spécifiques identifiées.<br><b>Utilisation en tant que combustible (systèmes clos) PROC16</b><br>prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).<br>ou<br>Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.<br><b>ravitaillement en combustible PROC8b</b><br>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.<br><b>Utilisation en tant que combustible PROC1</b> |

|  |
|--|
| Aucunes mesures spécifiques identifiées.<br><b>Utilisation en tant que combustible PROC2</b><br>Aucunes mesures spécifiques identifiées.   |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>   |
| <b>Caractéristiques du produit</b>   |
| Principalement hydrophobe.<br>La substance est une UVCB complexe.  |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>  |
| tonnage annuel du site (tonnes/année): 3300 tonnes/an<br>Libération continue<br>Jours d'émission (jours/an): 365 jours/an<br>Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1<br>La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005<br>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 9200 kg/jour<br>Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6700000 tonnes/an  |
| <b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>   |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10<br>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100  |
| <b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>  |
| Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001<br>Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005<br>Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005  |
| <b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>   |
| Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.  |
| <b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>   |
| En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: >= 0 %<br>Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.<br>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: humains via exposition indirecte (ingestion primaire).<br>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: Non applicable<br>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: >= 0 % |
| <b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>  |
| Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.<br>Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.<br>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.  |
| <b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>  |
| La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour<br>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.1 %<br>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 140000 kg/jour<br>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.1 %  |
| <b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>  |
| Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2]<br>Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]  |
| <b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>   |
| La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]   |
| <b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>  |
| <b>3.1. Santé</b>  |

|  |
|--|
| Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]  |
| <b>3.2. Environnement</b>  |
| La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]   |
| <b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>  |
| <b>4.1. Santé</b>  |
| Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]  |
| Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]   |
| Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]   |
| Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]   |
| <b>4.2. Environnement</b>  |
| De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. |
| Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.059858   |
| Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.064206   |
| Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.  |
| Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.  |

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>  |                |
| <b>Titre:</b>  |                |
| Utilisation en tant que combustible - Consommateur   |                |
| <b>descripteur d'utilisation</b>   |                |
| secteur(s) d'utilisation   | SU21           |
| Catégories de produits   | PC13           |
| Catégories de rejet dans l'environnement   | ERC9A, ERC9B   |
| Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement   | ESVOC 9.12c.v1 |
| <b>Processus, tâches, activités couverts</b>   |                |
| Couvre les utilisations par des consommateurs dans les combustibles liquides.  |                |
| <b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>  |                |
| <b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>  |                |
| <b>Propriétés du produit</b>   |                |
| liquide  |                |
| <b>Durée, fréquence et quantité</b>  |                |
| Couvre les concentrations jusqu'à 100 %  |                |
| <b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>  |                |
| Non applicable   |                |
| <b>Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b><br>(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité) |                |
| <b>Liquide: Ravitaillement automobile PC13</b>   |                |
| Couvre une utilisation journalière jusqu'à 1 fois par jour   |                |
| Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 52 jours/an  |                |
| Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm <sup>2</sup>  |                |
| Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes  |                |
| Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure   |                |
| Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m <sup>3</sup>  |                |

|  |
|--|
| <p>Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)<br/> <b>Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13</b><br/>                 Couvre une utilisation journalière jusqu'à 1 fois par jour<br/>                 Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 26 jours/an<br/>                 Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes<br/>                 Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure<br/>                 Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m<sup>3</sup><br/>                 Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)<br/>                 Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm<sup>2</sup><br/> <b>Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13</b><br/>                 Couvre une utilisation journalière jusqu'à 26 jours/an<br/>                 Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 1 fois par jour<br/>                 Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm<sup>2</sup><br/>                 Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes<br/>                 Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure<br/>                 Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup><br/>                 Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)</p> |
| <p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>  |
| <p><b>Caractéristiques du produit</b></p> <p>Principalement hydrophobe.<br/>                 La substance est une UVCB complexe.</p>   |
| <p><b>Durée, fréquence et quantité</b></p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année): 8200 tonnes/an<br/>                 Libération continue<br/>                 Jours d'émission (jours/an): 365 jours/an<br/>                 Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1<br/>                 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005<br/>                 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 23000 kg/jour<br/>                 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 16000000 tonnes/an</p>  |
| <p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b></p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10<br/>                 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>   |
| <p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b></p> <p>Fraction rejetée dans l'air par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.0001<br/>                 Fraction rejetée dans le sol par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 1e-005<br/>                 Fraction rejetée dans les eaux usées par une utilisation à grande dispersion: 1e-005</p>  |
| <p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m<sup>3</sup>/jour<br/>                 L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.1 %<br/>                 Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 350000 kg/jour</p>   |
| <p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2]<br/>                 Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]</p>   |
| <p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>   |
| <p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>   |
| <p><b>3.1. Santé</b></p> <p>Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]</p>   |
| <p><b>3.2. Environnement</b></p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>   |

---

|   |
|---|
| <b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b> |
|---|

|                   |
|-------------------|
| <b>4.1. Santé</b> |
|-------------------|

|  |
|--|
| Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] |
|--|

|   |
|---|
| Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23] |
|---|

|                           |
|---------------------------|
| <b>4.2. Environnement</b> |
|---------------------------|

|   |
|---|
| De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. |
|---|